

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19529 - 76ÈME ANNÉE

Fin de la quarantaine obligatoire dans un centre dédié pour les passagers en provenance de la France

Coronavirus : la France ouvre de nouveau la porte à la contamination des Réunionnais



Hier, 150 personnes avait franchi cette porte pour être dirigé dans un centre de quarantaine. Cette mesure de santé publique n'est plus une obligation, a décidé la France.

En donnant raison au lobby anti-quarantaine, la France va porter une lourde responsabilité dans la relance de l'épidémie de coronavirus à La Réunion. La quarantaine de 14 jours imposée dans un centre surveillé avait permis de casser la chaîne de contamination causée par les cas importés de France. Elle est remise en cause par Paris et risque bien de faire monter la tension dans notre île. Car cette décision montre bien que les Réunionnais ne peuvent pas compter sur Paris pour les protéger dans cette situation de

crise. En effet, toute personne venant de France, un des 5 pays au monde le plus contaminé par le COVID-19, pourra échapper à la surveillance sanitaire permanente des autorités durant la période où elle peut potentiellement transmettre le virus. Voici pourquoi il est urgent de trouver un moyen de rétablir l'obligation du centre de quarantaine. C'est en effet la seule mesure qui peut protéger La Réunion d'une flambée de l'épidémie de coronavirus, car tous les cas importés sont circonscrits.

Une décision du Conseil constitutionnel saisi notamment par des députés et sénateurs français remet en cause la quarantaine obligatoire en centre dédié imposée à tout nouvel arrivant. Désormais, un voyageur arrivant de France pourra refuser cette quarantaine en promettant de la respecter à son domicile. Or, la France est un des 5 pays au monde les plus contaminés par le COVID-19 alors que l'essentiel des cas de coronavirus confirmés à La Réunion sont des cas importés venus de France.

Pourtant, la quarantaine obliga-

toire en centre dédié est une mesure de bon sens. Lors de la présentation du plan de déconfinement, le préfet de La Réunion avait d'ailleurs souligné qu'il n'était pas question de discuter de cette mesure. Cette quarantaine faisait suite à plusieurs semaines durant lesquelles le nombre de cas confirmés à La Réunion ne cessait d'augmenter car la simple signature d'un engagement à respecter un confinement de deux semaines dans un domicile était la seule exigence. Cette garantie était loin d'être suffisante, sinon la quarantaine en centre obligatoire n'aurait pas été imposée. Mais c'est cela que la France a décidé.

Un lobby anti-quarantaine

Un lobby s'est constitué contre la quarantaine obligatoire en centre dédié. En effet, certains ont jugé que la quarantaine de deux semaines dans un hôtel de luxe tous frais payés était indigne de leur qualité de Français. Pourtant, ce n'est pas parce qu'une personne peut se prétendre « Français » qu'elle a l'assurance de ne pas transmettre le coronavirus. C'est ce que démontrent les chiffres, avec plus de 20.000 morts en France. De plus, l'épidémie est loin d'être maîtrisée en France alors que c'était jusqu'alors le cas à La Réunion, où aucun mort n'est à déplorer à la différence de la France. En effet, la quarantaine obligatoire en centre surveillé avait permis de casser la chaîne de contamination causée par les cas importés. Ces derniers étaient isolés de la population et devaient satisfaire à un test de dépistage en fin de quarantaine. Ceci est sans doute la principale raison qui explique le nombre de nouveaux cas quotidiens quasi nul à La Réunion depuis que la quarantaine imposée en centre dédié a commencé à produire ses effets. L'autre raison est la discipline de la population qui a respecté les

recommandations des autorités. Ces anti-quarantaine doivent pourtant savoir que lorsque l'on choisit de vivre dans un pays, il est nécessaire de respecter ses règles. La Réunion est une île, et dans son histoire, la quarantaine pour tout voyageur était la norme jusqu'à une époque récente. L'épidémie de COVID-19 a remis cette disposition à l'ordre du jour, et elle correspondait à une demande des Réunionnais. S'opposer à la quarantaine dans ce contexte, c'est comme se comporter dans un pays conquis en voulant importer des règles inadaptées au mépris de la santé des habitants du pays d'accueil.

L'erreur à ne pas faire

Céder au lobby anti-quarantaine était l'erreur à ne pas commettre pour la France. Mais le Conseil constitutionnel a choisi hier d'aller dans le sens des anti-quarantaine, au nom du principe de respect de la liberté individuelle. Voilà une décision très curieuse qui n'honore pas la France loin de là. Car elle ouvre la porte de La Réunion à une reprise de l'épidémie en raison de la venue inévitable de cas importés qui ne seront plus surveillés en permanence.

Ceci ne va pas contribuer à apaiser la société réunionnaise. En effet, nombreux ont été nos compatriotes à demander la fermeture de l'aéroport Roland-Garros au début de l'épidémie. Cette revendication s'appuyait sur un constat. Chez les pays voisins qui ont pris bien plus tôt des mesures drastiques de quarantaine pour les arrivants, le nombre de contaminations était beaucoup moins élevé qu'à La Réunion.

Sur la base de la décision du Conseil constitutionnel, les Réunionnais savent donc que Paris n'a pas l'intention de les protéger de l'épidémie de COVID-19. En effet, si la démarche de ceux qui ont obtenu la suppression de la quarantaine obligatoire en centre surveillé était de veiller à la santé de

la population, une telle décision n'aurait jamais été prise.

Conséquences dramatiques

La décision du Conseil constitutionnel risque d'avoir des conséquences fâcheuses. La première est une stigmatisation des Européens vivant à La Réunion, qui risqueraient à tort d'être assimilés à des responsables de l'introduction du coronavirus à La Réunion.

La seconde est une relance de l'épidémie, compte-tenu du taux de prévalence du coronavirus en France. Or, en ce moment, pour faire face à la flambée de l'épidémie de COVID-19 à Mayotte, les hôpitaux de La Réunion ont été intégrés dans la riposte. Parce qu'il y a très peu de patients hospitalisés à La Réunion pour coronavirus, alors des lits sont disponibles pour des évacuations sanitaires en provenance de Mayotte. Mais si l'épidémie est relancée par des cas importés, se posera alors la question de la capacité d'accueil des hôpitaux réunionnais. Ceci risque alors d'entraîner une troisième conséquence : la stigmatisation des bénéficiaires de la solidarité régionale, accusés de prendre la place des Réunionnais dans les hôpitaux. Une stigmatisation qui pourrait avoir la répercussion sur les Réunionnais originaires de l'archipel des Comores, qui sont déjà trop souvent la cible du racisme à La Réunion. Voici pourquoi il est urgent de trouver un moyen de rétablir l'obligation de la quarantaine obligatoire. C'est en effet la seule mesure qui peut protéger La Réunion d'une flambée de l'épidémie de coronavirus, car tous les cas importés sont circonscrits.

M.M.

Edito

L'Autosuffisance alimentaire et la volonté politique

Le confinement de la population réunionnaise a entraîné un certain repli sur soi et autour de soi, des échanges entre voisins, des marchés forains de proximité, la distribution de paniers fraîcheurs... Manioc, patate, fruits à pain, papaye, banane et autres produits pays sont redevenus les stars incontestées du moment. Est-ce un phénomène circonstanciel ou l'amorce d'un comportement durable ?

Certains de ces produits ont jalonné notre histoire. Ils ont sauvé la population réunionnaise de la famine pendant la guerre 39-45. Lors du blocus naval, l'exportation du sucre était stoppée, les cannes ont donc été arrachées et remplacées par des plantations de manioc, banane, patate, maïs, riz, etc. Cependant, dès la Libération du pays en 1942, les autorités ont redonné la priorité au riz et à la farine d'importation. Les racines et autres brèdes ont connu une campagne de dénigrement. En consommer était devenu honteux, assimilé à la misère. On se rappèlera des paroles de Frédéric Joron : "Domoun dans lé bas y di ke zot y manze pi patates. Laisse la moucate-la pou domoun y habite Mafate". L'intégration au modèle culturel français a fini par marginaliser tout ce qui avait sauvé le peuple de la famine.

Aujourd'hui, le confinement nous a replacés dans une démarche de survie. Nous n'avons pas encore eu besoin d'arracher la canne mais nous avons renoué avec toute notre richesse naturelle. Manioc et patate ont repris du service ! Sur les réseaux sociaux, les internautes échangeaient beaucoup sur leurs talents culinaires et rivalisaient de créativité quant à l'utilisation des produits péi. Les déclinaisons étaient multiples : sucrés, salés, frais, congelés, sec, en poudre et farine, chips, frites, gâteaux, carri, etc. De quoi ravir nos sens, exalter les succès et soulager le porte-monnaie.

Nous tenons-là l'une des clefs de l'autosuffisance alimentaire. Nous pouvons rêver à une économie durable, centrée sur nos richesses et nos connaissances. Chacun de nos produits peuvent donner naissance à des filières génératrices d'emplois. Le marché est présent. Les ingrédients sont connus. Que nous manque-t-il, alors ? La volonté politique.

Julie Pontalba

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Kèl bon tan lésklavaz ! Kèl bon tan nout zansète la pasé toulbon !

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj de fon dovan l'éternité, moin la pans aou bien lo dis moi d'mé. Moin la di dann mon kèr, moin lé sir so monstré d'nové l'aprè ankòr majine in bann fab dési lésklavaz isi La Rényon sansa dann tan li lété apèl Péi Bourbon. Sirman aprè mazine in ta d'zafèr plizoumoins orib dsi pèryod nout istoir-la. Olèrk oir lé shoz konm zot lété, in sort viv ansanm rant in bann moun téi apèl mètr épi in bann demoun téi nonm zésklav. Pa pliské sa, é pa moins ké sa. In tan mi apèlèré : « Lésklavaz vizaz umin ». Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant i koz toultan la boush rouvèr. Vénan dé ou, sa sé in n'afèr k'i étone pa moin ditou. Poitan lété pa sa ké té i rakont dann nout famiy kan nou lété pti é ou l'avé déza tout out konésans. D'aprè sak mi rapèl, la pa étonan pou moin lo lézilatèr la kalifyé sa konm krime kont l'umanité-konm la trète bann noir mé pa moins. Moin kan in moun i di amoin sak ou l'aprè di é konm ou l'aprè di mi rapèl dann mon mémoir tout listoir moin la fine lir dsi 3 syèk édmi listoir nout péi é sirtou mi rapèl néna poin si tèlman lontan néna désèrtin téi vé éfas sa dann listoir La Rényon-éfas sa tèl fason i antann pi parlé.

Mi rapèl lo tan in pé téi vé transform lo vin désanm an fète létshi, lo tan « pardon madam, sa la shapé », lo tan nout bann zansète téi dans la min dsi lo rin avèk madam Desbassyns d'aprè sak i paré. Mi rapèl listoir lo zésklav suisidé dann la prizon épi kondané a mor dé foi, tréné dsi bann klé doboi dopi Sint-Sizane ziska Sint-André, épi son kor dékonpozé, zété dann la pourtir déshé, déshiré épi déshikoté par in bann shien domi-sovaz.

Kèl bon tan lésklavaz ! Kèl bon tan nout zansète la pasé toulbon ! Tok ! Pran sa pou ou !

Justin